

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Solidarité : Bolloré en appui à la Fondation Edenlife

Prissilia M. MOUIT
Libreville/Gabon

CEUVRER pour les femmes, c'est une des missions de la Fondation Edenlife qui, depuis sa création, accompagne les femmes sinistrées en leur offrant des maisons. Dans la but de soutenir leurs actions, le groupe Bolloré et Bernabé ont signé un partenariat avec cette Fondation, le 30 mars dernier à son siège. Lequel partenariat s'accompagnait d'un don de matériels de construction. " Grâce à ce don, nous allons poursuivre la construction de 3 maisons et redonner le sourire à des familles. Nous avons en effet trois chantiers dans les quartiers

Atsibe-Ntsos, Venez-voir et Ozangue. Nous remercions nos bienfaiteurs pour cette action solidaire qui nous aidera à boucler nos réalisations ", s'est réjouie Thècle Valérie Mpiga, porte-parole de la Fondation Edenlife. La Fondation Edenlife, encore embryonnaire, a pour ambition d'étendre ses actions sur l'ensemble du territoire. Elle compte donc sur ses partenaires, entreprises et toute personne de bonne volonté pour y parvenir. Pour l'heure, Edenlife peut compter sur le groupe Bolloré qui partage sa vision et son implication dans la lutte contre la précarité.

" Le choix du groupe Bolloré s'est porté sur la Fondation Edenlife parce que nous avons été séduits par son approche et surtout par ses réalisations qui impactent la vie des femmes. Nous retrouvons en Edenlife des valeurs similaires aux nôtres, entre autres la solidarité, l'esprit d'entreprendre, la loyauté et surtout le souhait d'égalité de chances ", a fait savoir Hélène Chancelle Messie, porte-parole du Groupe Bolloré.



Photo : Prissilia Mousavou Mouity

Vue du don de matériaux de construction offert par le groupe Bolloré à Edenlife pour ses œuvres sociales.

Pâques: dimanche 4 et lundi 5 avril, fériés, chômés et payés

LE ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Porte-parole du gouvernement, informe les employeurs et travailleurs ainsi que toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du 4 avril et du 5 avril 2021, marquant respectivement Pâques et lundi de Pâques, sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.



E-CONFÉRENCE

LA FRANCHISE UNE ALTERNATIVE DE CROISSANCE POST-COVID 19



08
AVRIL 2021



16H-17H30
(GMT+1)

En quelques mots...

La franchise est un mode de développement international de plus en plus utilisé par les entreprises souhaitant distribuer leurs services et/ou leurs produits à l'étranger. La franchise fait partie de la diversité des relations interentreprises que l'on regroupe sous l'appellation générique d'impartition qui veut dire «faire ensemble». Ce réseau de vente permet non seulement une internationalisation plus rapide et moins onéreuse qu'un développement par croissance interne ou externe, mais offre également et surtout la possibilité de s'implanter dans de nombreux pays à fort potentiel de croissance pour lesquels ce type de réseau de vente représente une innovation organisationnelle. L'entrée sur le territoire de concepts structurés, de marques fortes a une influence sur le commerce local et notamment sur l'amélioration de la qualité des produits, de la transparence des informations (prix, sécurité, consommateurs,...). Le brevet quant à lui s'avère être pour les PME un outil indispensable en matière de développement économique, qui peut leur permettre d'acquiescer les fonds nécessaires à leur croissance et de nouer des partenariats avec de grandes entreprises. L'exploitation d'un brevet en interne ou de manière externe à l'activité de l'entreprise peut en effet se révéler un investissement qui permettra à l'entreprise de réduire ses dépenses, et dans le meilleur des cas de faire des bénéfices. En effet, Le brevet est un outil indispensable pour la croissance des PME.

Pour revenir à la franchise, on peut dire qu'elle permet donc, au franchiseur une meilleure diffusion de sa marque et l'optimisation de son image avec un investissement initial maîtrisé et un fort taux de rendement. A ce titre, elle constitue un levier rapide de création et de développement d'entreprises performantes et viables, pourvoyeuses d'emplois et de richesses tant pour le franchiseur que pour un entrepreneur indépendant. En outre, cette formule est un outil puissant de développement économique et social, surtout dans les pays où les PME sont confrontées à la lancinante question du financement et où leur taux de mortalité précoce atteint parfois des niveaux très élevés. Le développement de la franchise a pour certains pays en voie de développement, non seulement une influence sur la création d'emplois, mais est également un facteur de dynamisme économique par les transferts de savoir-faire et de technologies qu'elle induit. En même temps, elle est un moyen efficace de lutte contre l'informel et la contrefaçon.

Intervenants



M. Simohamed ELFANE
Président de la Fédération Gabonaise de la Franchise



M. Paulin EDOU EDOU
Ancien DG de l'OMPI



M. Dazou SALMOUNI-ZERHOUNI
Consultant en stratégie commerciale



M. Michel KAHN
Président de la Fédération des Réseaux Européens de Partenariats et de Franchises (ERPF)



M. Mehdi SALMOUNI-ZERHOUNI
Conseil Préparata Industrielle



M. Larbi BENRAZZOUK
Ancien DG de l'OMPI



Modérateur

M. Alioune GUEYE
POD l'Afrique par nos

POUR VOUS INSCRIRE COPIEZ LE LIEN DANS VOTRE NAVIGATEUR

<https://zoom.us/meeting/register/tJMof-morjlrGdX4PgMclBxpJjC-u6Z7dd4M>

Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion.

PARTENAIRES




<http://www.commerce.gouv.ga/>